

Syndicat CFDT de l'Enseignement Privé de Haute-Normandie  
25 place Gilles Martinet - 76300 Sotteville lès Rouen

Dispensé de timbrage

Rouen CDIS

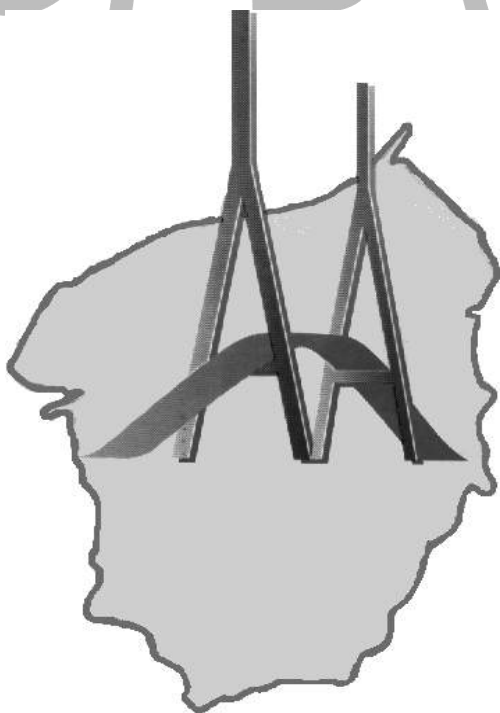
FEP

P

CFDT

PRESSE  
DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE 



DÉPOSÉ LE 10/07/2018

2015 - 2018  
Proposons l'adhésion CFDT

Juillet 2018

PERMANENCES à Sotteville -lès -Rouen

les mardis hors vacances  
scolaires de 16h à 19h.  
☎ : 02 32 08 35 54  
25 place Gilles Martinet

haute.normandie@fep.cfdt.fr  
fax : 02 32 08 33 43

n° 97

Périodicité: 5 fois par an.  
CPPAP 0618 S 05174  
Imprimé par nos soins  
25 place Gilles Martinet  
76300 Sotteville Lès Rouen  
Directeur de publication :  
Patricia Jouanneau  
Bureau de dépôt, Rouen CDIS  
Dispensé d'affranchissement  
Routage 206  
Prix de vente : 0,90 €



FEP

## FORMATION CONTINUE

# Remboursement des frais annexes par Formiris, cela ne s'arrange pas ... vraiment !

FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS

[www.fep.cfdt.fr](http://www.fep.cfdt.fr)



S'ABONNER A LA  
NEWSLETTER DU SITE  
FEP

NEWSLETTER

Colonne à compléter

VOTRE ADRESSE E-MAIL

La situation s'est heureusement améliorée mais elle est encore loin d'être normalisée. Trop de collègues sont encore pénalisés, parfois lourdement, dans l'attente de remboursements tardifs. Pour certains d'entre eux, c'est même ubuesque.

### Que faire ?

La Fep-CFDT vous propose si vous êtes dans ce cas de saisir votre employeur pour l'informer d'une situation qui a trop duré.

Elle vous propose deux courriers types à transmettre à votre syndicat afin que la Fep-CFDT puisse les regrouper :

- un courrier pour les enseignants attendant toujours leur remboursement (et qui ne voient pas le « bout du tunnel »),
- un courrier pour les enseignants ayant enfin perçu leur remboursement après de longs mois d'attente (mais ayant subi les nombreux dysfonctionnements de la procédure mise en place par Formiris).

Ces courriers types sont à demander à votre syndicat ou téléchargeables sur <https://fep.cfdt.fr>

La Fep-CFDT a écrit à Jean-Michel Blanquer, Pascal Baland, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique et Philippe Lepeu, président de Formiris pour les informer de cette situation incompréhensible.

Vos courriers seront transmis au ministre de l'Education nationale (avec copie au président de Formiris).

**Avec la Fep, Agir, ne pas subir !**

<b>Sommaire</b>	
Remboursement des frais annexes par Formiris .....	2
Edto.....	3
Hors classe, classe exceptionnelle, cela ne va pas !.....	4-5
Congrès confédéral .....	6-7-8
Mobilité - Reconversion : Et nous, les titulaires, alors !	
Maître délégué ? Ce n'est pas un métier ! .....	9
Retraités .....	10
PSE, convention EPNL, NAO 2018.....	11
Calendrier	
Formations proposées par l'U.R.I Normandie.....	12

## Edito



Le début du mois de juin fut un grand moment pour la CFDT : celui du congrès confédéral qui s'est déroulé du 4 au 8 juin à Rennes. Le syndicat est intervenu sur le rapport d'activité confédéral et c'est un jeune enseignant qui s'en est fait le porte-parole.

C'est un temps de dialogue et d'échanges qui permet de s'accorder sur les orientations qui seront celles des quatre années à venir. Le contexte est difficile, le réformisme dont la CFDT se réclame ne permet pas d'être entendu ! Le climat social tendu ne laisse pas de place au consensus et c'est fort regrettable ! Malgré tout il faut avancer et surtout se projeter vers un avenir inconnu et difficile à anticiper. Ce congrès nous donne une feuille de route qui, nous l'espérons, éclaircira l'horizon et permettra la reconnaissance d'un syndicalisme de proximité qui défend le dialogue social, marque essentielle de la CFDT.

Pour revenir à notre champ professionnel !

La déclaration liminaire de la Fep-CFDT lors de la séance du CCMMEP du 4 mai 2018 était empreinte de colère ! Nous vous présentons quelques thèmes abordés.

La Fédération a redit au Ministère de l'Education Nationale et à son Cabinet « qu'il y a bel et bien un problème concernant la façon dont sont traités les enseignants du privé et leurs représentants principaux » .....

La Fep-CFDT l'avait écrit en date du 10 avril dernier ce qui se met en place par exemple concernant le dispositif PPCR est anormal et en parfait décalage avec la mise en œuvre dans le public. »

- **anormale** l'attitude de certains inspecteurs lors de rendez-vous de carrière qui agissent comme si rien n'avait été modifié au niveau de l'évaluation des enseignants

- **anormale** l'instauration de pratiques spécifiques au sein d'établissements qui ont pour effet de concurrencer les dispositions réglementaires

- **anormales** les exigences abusives de certains rectorats pour l'accès à la classe exceptionnelle écartant ainsi nombre de candidats

- **anormale** la procédure d'accès à la hors -classe, notamment dans le second degré. »

**Mais nous avons été entendus sur ce point au moins ! Le ministère revoit sa copie pour les enseignants de l'enseignement privé. Vous disposez des éléments d'informations dans ce journal.**

En revanche, avec nos collègues de l'enseignement public nous subissons :

- le gel du point de la fonction publique
- l'application d'un jour de carence
- le report du calendrier PPCR concernant la revalorisation.

**C'est quand même beaucoup ! beaucoup trop !**

Mais ce n'est pas tout !

Un autre sujet est préoccupant, celui « des conséquences fâcheuses sur les conditions de travail et l'emploi que pourraient avoir la réforme du bac et celle du lycée. »

Nous n'avons aucune information à ce jour sur :

- l'implication des personnels dans la mise en œuvre des réformes
- la formation et l'accompagnement des équipes
- l'utilisation des DHG par les recteurs.

Enfin le dossier des maîtres délégués est toujours en attente de solution. « Ce que vivent beaucoup d'entre eux est inacceptable ! »

Le syndicat a contacté des députés de Haute-Normandie, le Recteur de l'académie de Caen et Rouen. La précarité ne doit plus être le lot de cette catégorie d'enseignants qui exercent le même métier que les enseignants titulaires.

Continuons en évoquant la réforme de la voie professionnelle qui suscite beaucoup d'inquiétudes.

Restons vigilants sur tous les points cités et merci de transmettre au syndicat tout dysfonctionnement !

Bonnes vacances à toutes et tous !

Patricia Jouanneau



**FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS  
HAUTE-NORMANDIE**

Cfdt:

FEP

## Hors classe, classe exceptionnelle Cela ne va pas !

### Ce qui devrait s'appliquer pour la hors classe

- ▶ Modalités identiques public-privé.
- ▶ Prise en compte des rendez-vous de carrière et de barèmes spécifiques à l'accord PPCR (en prenant en compte l'ancienneté).
- ▶ Candidature automatique sur « i-professionnel ».

### Ce que nous constatons

- Modalités différentes de celles de l'enseignement public.
- Candidature papier à effectuer.
- Utilisation des critères d'avant PPCR (valorisation des diplômes, etc).

### Ce qui devrait s'appliquer pour la classe exceptionnelle

- ▶ Fonction reconnue pour le vivier des fonctions « enseigner en BTS, CPGE ».
- Temps plein en BTS, CPGE exigé !

### Ce qui devrait s'appliquer pour les rendez-vous carrière

- ▶ Le chef d'établissement évalue l'enseignant dans l'établissement, l'inspecteur évalue l'enseignant dans une classe. Ils confrontent leurs observations et rédigent une conclusion que l'intéressé peut amender.
- Des pratiques et des grilles d'évaluation « maison ».

**Dans les deux premiers cas, des campagnes de promotion avec plusieurs mois de retard par rapport aux collègues du public !**

La Fep a interpellé le ministre de l'Education nationale sur cette situation inacceptable car préjudiciable.

Les agents de droit public exerçant dans l'enseignement privé vaudraient-ils moins que leurs collègues exerçant dans l'enseignement public ?

Voir sur <https://www.fep.cfdt.fr> le courrier adressé au Ministre.

FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS



SEP CFDT  
59/62

BOURSE DU TRAVAIL  
254 BOULEVARD  
DE L'USINE  
59000 - LILLE

03.20.85.25.25

SEPS@CFDT@WANADOO.FR

## Hors classe: Note explicative concernant :

- Les raisons du lancement de la campagne hors-classe selon les anciennes modalités pour cette seule année
- Les actions et la position de la Fep
- Les conséquences de l'annulation de la campagne « Hors Classe » 2017/2018

La Direction des Affaires financières avait décidé d'organiser la campagne de promotion à la hors classe du second degré selon les anciennes modalités définies par la circulaire de 2014. Malgré les remarques de la Fep sur cette procédure, notamment lors du CCMMEP, et celles de ses syndicats lors des CCM, l'administration avait malgré tout maintenu sa position.

Les raisons invoquées résultaient en l'absence d'outil informatique comparable à celui dont dispose l'enseignement public (ce qui nous a été confirmé par d'autres sources notamment syndicales) et dans la volonté – comme cela se passe pour les enseignants du public d'organiser les campagnes de promotion l'année en cours soit au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour l'année 2018-2019.

Fallait-il dès lors engager une action en justice pour demander l'annulation de la campagne de promotion en cours ?

Cette question, la Fep se l'est posée.

Mais après avoir reçu les explications de la Daf et obtenu son engagement qu'une procédure, qui s'inspire de celle applicable au public, serait mise en œuvre à compter de 2019, nous avons décidé de ne pas poursuivre par une action en justice. Garder l'ancienne procédure pendant la période transitoire, dans la mesure où l'égalité entre les maîtres du 2<sup>nd</sup> degré était respectée (dossiers examinés selon les mêmes critères), nous a semblé « acceptable ».

La décision prise par l'administration d'organiser la campagne de promotion à la hors classe du second degré selon les anciennes modalités est certes une décision contestable mais ce n'était pas une décision politique visant à accorder moins de droits aux maîtres du privé

Le Snep - Unsa ne s'est apparemment pas posé cette question et a décidé d'engager une procédure en justice - ou à menacer de le faire. Est-ce cette « menace » qui a décidé la Daf à annuler la campagne en cours ou simplement la volonté de ne pas perdre un temps précieux ?

On ne le saura jamais.

### Y avait-il irrégularité dans la procédure ?

Même si, il faut le rappeler juridiquement *parité* ne veut pas dire *égalité\**, il y avait une possibilité que la procédure soit déclarée irrégulière. Mais aucune garantie ne pouvait être donnée par qui que ce soit.

*\*Le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé en ce sens : « les dispositions qui étendent les mesures et règles générales, applicables aux maîtres titulaires de l'enseignement public, à ceux, ayant le même niveau de formation, exerçant dans l'enseignement privé sous contrat, elles n'ont ni pour objet ni pour effet de supprimer toute différence de traitement dans la gestion de la situation respective de ces deux catégories d'enseignants. (CE 24 juillet 2014 n° 372301)*

Si l'on se base uniquement sur une irrégularité dans la procédure : la réponse est oui bien sûr ! Et alors on peut donc dire que la Fep n'a pas été assez réactive ou au pire a commis une erreur.

Mais la Fep a toujours considéré qu'une action en justice ne devait pas avoir comme seul objectif de faire plier, pour le principe, « l'adversaire » en l'occurrence l'administration, sans en mesurer les conséquences, notamment pour les premiers intéressés : les enseignants !

### Ce qui va se passer

- L'administration devra lancer une nouvelle procédure quand les systèmes informatiques seront opérationnels. Espérons qu'ils le soient rapidement !

- Les enseignants concernés n'auront plus de dossier à constituer mais devront compléter leur I professionnel.

- Aucune différence quant aux enseignants concernés : ils doivent justifier de 2 années d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon.

### Et en définitive, pour quels résultats ?

Certes les enseignants qui n'ont pas envoyé leur dossier à temps pourront voir leur situation concernée, encore faut-il qu'ils remplissent leur I professionnel. Pour autant, est-ce que cela leur donnera le droit d'être promus ???? Non évidemment !

Alors une action en justice pour quel motif ? Hormis une autosatisfaction syndicale. Ce n'est pas l'objectif de la Fep.

Maintenant les enseignants doivent attendre, ceux qui pensaient obtenir la hors classe sont déçus et d'autres vont espérer en vain. Et, en définitive pour quelle modification dans la liste des promus ?

## **Mobilité - Reconversion : Et nous, les titulaires, alors !**

Envie de progresser, d'évoluer, de changer d'administration, de secteur, de métier ?  
A ce jour, les possibilités de mobilité /reconversion sont très restreintes pour les maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat.

En répondant à ce questionnaire, vous avez la possibilité de nous faire connaître vos attentes. La Fep-CFDT, 1ère organisation syndicale de l'enseignement privé les portera au Ministère de l'Éducation Nationale par le CCMMEP\*, et au Ministère de l'agriculture par le CCM\*.

\* comités consultatifs ministériels

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdcZVBp43l3Mx5hGFrXd6wduaExMRxIeFk9g8bUR\\_agIgo7vA/viewform?c=0&w=1](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdcZVBp43l3Mx5hGFrXd6wduaExMRxIeFk9g8bUR_agIgo7vA/viewform?c=0&w=1)

# LE CONGRES CONFEDERAL DE LA CFDT

Il s'est déroulé à Rennes du 4 au 6 juin. Laurent Berger y a été reconduit dans sa fonction de Secrétaire Général de la CFDT. Lors de ce congrès :

- Le rapport d'activité a été approuvé à 83,36%
- La résolution a été adoptée à 87,89%
- Marie Thérèse Debatisse Secrétaire Nationale Fep a été élue au bureau national avec 99,95% des voix

Le syndicat Fep-CFDT était représenté par Mado Eeckeloo et Diego Fernando Santos, jeune adhérent, qui participait pour la première fois à un congrès CFDT.

Vous trouverez, dans ce journal :

- une photo le représentant avec Laurent Berger
- son article qui décrit ses impressions
- l'intervention du syndicat qu'il a lue

---

## Impressions de congrès : fortement impressionné !

Après les occupations habituelles du mois de juin : remplir les bulletins, assister aux conseils de classe, rassurer les élèves de Terminale, inquiets de ne pas avoir encore des réponses de Parcours Sup, c'est le lundi 4 juin 2018 (matinée plutôt pluvieuse, grisâtre), dans le covoiturage, qui m'a amené à Rennes, que j'ai enfin eu du temps pour relire le texte de mon intervention. Fruit de débats et délibérations en interne, ce texte m'avait été confié par mes collègues du Syndicat CFDT de Haute-Normandie. Je m'étais engagé à le lire devant le Congrès confédéral, en réalité, trois mille personnes. C'était la première fois que je participais à un rassemblement de cette ampleur et le stress de porter la voix de notre syndicat lors de cet événement emblématique ne m'avait pas encore étreint. C'était encore abstrait, lointain. On nous avait fixé rendez-vous à deux heures. Nous sommes arrivés en avance pour prendre nos marques dans une ville, par laquelle j'avais transité plusieurs fois mais que je ne connaissais pas vraiment. J'étais heureux de voir que, depuis notre chambre d'hôtel, les chapiteaux blancs de l'esplanade de Gaulle, centre et âme de l'événement, étaient proches (six minutes à pied à peine). C'était autour de ce lieu que ma semaine s'organiserait..

Une fois devant l'entrée, j'ai été sidéré de constater que, dans les files d'attente des délégués, il y avait des hommes et femmes de tous âges, tous accents, toutes origines. Ce qui les rassemblait, c'était cette immense couleur orange, qui prenait toute la place : leurs pancartes, leurs revendications, leurs espoirs, leurs échanges animés, vivants. Les quatre cents bénévoles bretons chargés d'assurer la sécurité d'une telle rencontre nous ont accueillis avec bienveillance et fermeté. J'étais excité d'être ici. En même temps, je me sentais anxieux, de ce stress bien connu avant la reprise de septembre. En effet, quand j'étais un jeune maître auxiliaire, que j'avais encore une situation précaire, j'attendais avec anxiété l'appel du Rectorat, qui arriverait probablement fin août, comme d'habitude. Je ne savais pas alors à combien de kilomètres de chez moi je serais affecté, ou si même j'aurais un poste. Ma vie était suspendue à cette réponse. Comme à cette époque-là, maintenant j'avais à nouveau le trac. Je ne me sentais pas capable de parler au nom de mes collègues enseignants du privé devant ces trois mille personnes, même si leur bienveillance, leur chaleur, me rassuraient.

J'ai donc vécu les deux premiers jours du Congrès dans un état d'exaltation fébrile. J'avais peur que mon discours ne soit pas compris. Je suis un homme du Sud. J'évolue désormais au Nord du Monde, en Europe. L'enthousiasme des échanges lors des pauses-café, la joie de retrouver des camarades avides de justice sociale, de ressentir combien notre volonté nous était autant commune que puissante, l'héritage de la lutte sociale française m'a galvanisé. Je sentais la fierté de notre syndicat. Il y avait des ovations dans la salle quand les intervenants disaient que la CFDT est le premier syndicat de France. Les discours, l'ambiance du Congrès participaient d'un exercice de démocratie. Des rapports concis, directs, entrepris avec sérieux et enthousiasme. J'avais la sensation d'avoir gagné le cœur d'un processus de lutte sociale, le cœur de l'endroit où des gens engagés imaginent, construisent et débattent de la société qu'ils veulent pour eux et leurs enfants. La plupart des interventions soulignaient le fait que la CFDT s'est toujours battue pour une vision d'une société équitable, humaine, où les droits des travailleurs et leurs rapports sont pensés avec une volonté de rassemblement, de négociation, de dialogue. L'intérêt de l'ensemble des travailleurs ne va jamais contre la spécificité de chacun, de ses particularités. Le but est de rassembler, non de séparer dans des groupes, dans des classes.

L'exercice de la démocratie n'est jamais aisé. J'ai été particulièrement touché par un discours sur la manière dont la robotique vient bousculer les habitudes de travail. Le débat était constructif. Le collègue qui était pour la taxe-robot exprimait son point de vue de façon franche et directe. Les auditeurs n'agréaient pas. Malgré cela, j'ai senti le respect que les gens se portaient mutuellement. C'est un syndicat dans lequel on peut ne pas être d'accord sans que cela ferme le débat. Des opinions diverses sont entendues et prises en compte ensuite. Cela m'a rassuré par rapport à ma propre intervention.

# Impressions de congrès : fortement impressionné !

Mardi, les interventions se sont succédées. Le public s'est levé pour applaudir le représentant syndical des cheminots. Il avait la voix brisée par l'émotion. Il était encore ferme dans sa résistance, il a dit que malgré la pression de l'union syndicale et le soutien des citoyens, le gouvernement n'a pas retiré son scandaleux projet de loi. Il est resté déterminé, encouragé par le soutien des camarades. Quand cela a été le moment pour moi de prendre la parole, je voulais que le temps passe vite et n'ai pas osé regarder les lumières qui étaient devant. J'étais pour la première fois devant autant de monde.

Ils m'ont écouté avec une grande bienveillance, et ce, malgré mon accent et la fatigue de la journée qui arrivait à sa fin. J'ai eu l'impression forte que ma voix était entendue. Les jours suivants, en échangeant avec d'autres camarades, j'ai constaté que cela avait été le cas. J'ai défendu avec conviction la position de notre syndicat sur le rapport d'activité de la CFDT 2014-2018. Nos contributions ont insisté sur la place essentielle de l'enseignement au sein de l'activité syndicale. Je pense que je n'aurais jamais pu faire une chose pareille, parler devant autant de gens, si je n'avais pas senti l'importance de cette lutte qui est la nôtre, et le soutien des gens, autant dans la salle, qu'en Normandie.

Une autre intervention qui a suscité vivement mon intérêt concernait la médiation comme un mode d'action nécessaire pour résoudre les conflits. Certains camarades dans la salle étaient réticents à l'idée que la CFDT s'investisse davantage dans la médiation. Ils disaient que ce n'est pas là son rôle, qu'elle ne doit pas se trouver entre les deux parties du conflit, qu'il fallait faire confiance à l'autonomie des travailleurs et à la bienveillance des patrons. D'autres pensaient que la CFDT avait une mission d'accompagnement de chacune des parties pour arbitrer dans le dialogue social. Le débat a été passionnant. Nous avons respecté le choix de nos collègues normands et voté pour que la médiation continue à faire partie des modes opératoires de la CFDT.

Que m'a appris cette expérience ? Tout d'abord, que la CFDT est un syndicat où la démocratie n'est pas un vain mot, qu'elle existe pleinement. J'ai trouvé passionnante cette semaine, en cela qu'elle m'a montrée que l'exercice démocratique est avant tout écoute respectueuse de l'autre, quelles que soient ses opinions et prises de positions. Elle est le seul moyen que nous avons actuellement pour vivre ensemble, dans le respect des droits de tous et toutes. Laurent Berger a dit que nous sortons du Congrès « plus forts de notre cohérence, d'orientations nouvelles en prise avec les attentes des travailleurs, avec la conscience des difficultés et des enjeux à relever ». Malgré l'enthousiasme des journées passées ensemble à nous ressourcer, je pense que chaque congressiste est rentré chez lui et chez elle conscient du chemin qui reste à faire. Mais aussi, comme le dit notre secrétaire général, cette rencontre nous a permis de nous sentir « fiers de nos réussites » et d'avoir « confiance en nos capacités ». Capacités qui ont été aussi rappelées par le président de l'Alliance syndicale indépendante du Vénézuéla, Carlos Navarro, qui a remercié lors de son intervention en espagnol la CFDT pour le syndicalisme qu'elle incarne, un syndicalisme réformiste et démocratique qui dépasse les frontières de l'Hexagone.

Enfin, je suis aussi rentré chez moi avec un beau souvenir photographique. Je faisais partie des deux cent cinquante membres qui avaient moins de trente-cinq ans et la CFDT avait prévu un moment d'exception pour nous. La photo avec notre secrétaire général démontre que la jeunesse est bien représentée au sein de notre syndicat. Dans notre société actuelle qui laisse peu de places autant aux jeunes actifs, qu'aux jeunes sans emploi, la CFDT se démarque par sa volonté constante d'inclure activement les gens de cette tranche d'âge. Le tissu social français s'est détérioré depuis plusieurs années, et les corps intermédiaires peinent à remplir leur mission de motiver les jeunes à s'engager pour défendre leurs droits. Dans ce contexte, un syndicat comme la CFDT a tout son rôle à jouer.

De retour à Rouen, sous un ciel bleu presque invraisemblable, je relis mes notes. La conclusion présentée par Laurent Berger était structurée autour d'une volonté de rassemblement. Ayant rappelé le contexte de crispations sociales, il a affirmé qu'il fallait renforcer un syndicalisme de proximité, marque de fabrique de la CFDT, et veiller à ce que les acquis soient défendus et appliqués pour l'ensemble des travailleurs, surtout dans le contexte des élections professionnelles de décembre 2018. Plus de combativité ! a-t-il martelé. Je me joins à cet appel à rassembler les différents corps de métiers, dans une vision d'une société plus juste, d'une politique sociale qui ne laisse personne au bord de la route. La politique de Macron, qui s'est fait aussi élire sur un programme social, a déçu l'ensemble des Français et des Françaises en cela que les réponses qu'elle a apportées à ces questions ne sont pas satisfaisantes. Pour moi qui suis d'origine colombienne, qui voit dans mon pays de naissance les dégâts d'une politique néolibérale sans freins, j'ai été frappé de voir que la CFDT et les Français sont prêts à se battre, à se rassembler, quelles que soient leurs différences, pour faire exister une société solidaire, équitable et libre. La citoyenneté telle qu'elle est vécue en France représente un exemple pour les habitants des sociétés d'Amérique latine où la démocratie, comme l'a bien rappelé le camarade vénézuélien Carlos Navarro, n'est pas encore acquise, et où beaucoup de gens restent encore dominés par un pouvoir oligarchique et violent qui gouverne par décrets. C'est pourquoi la résistance et l'appel à la combativité que j'ai pu voir et entendre pendant cette semaine à Rennes m'ont redonné espoir.

Diego-Fernando Santos

*Rencontre entre Laurent BERGER  
Et Diego-Fernando Santos*





# Intervention sur le rapport d'activité du syndicat Fep de Haute-Normandie au congrès confédéral CFDT de Rennes du 4 au 8 juin 2018.

Le syndicat de la Formation et de l'Enseignement Privé de Haute-Normandie souhaite apporter un éclairage complémentaire au rapport d'activité confédéral.

Nous ferons donc mention de l'importance de l'Education des jeunes et futurs citoyens par l'ensemble du corps enseignants public et privé confondus.

L'Ecole est par définition le lieu d'apprentissage indissociable de l'environnement professionnel du futur salarié.

L'Ecole, aujourd'hui est impactée de plein fouet par le changement de notre société, l'évolution des nouvelles technologies, l'adaptation indispensable des enseignants à un nouveau public d'élèves.

C'est dans un contexte complexe, tourmenté, que nous avons à faire face aux nouvelles exigences du métier. C'est également depuis quelques années un manque de reconnaissance totale de la profession et du travail effectué. En plus, pour nous, enseignants de l'enseignement privé, nous subissons le déni de notre existence dans les concertations initiées par le ministère. C'est une honte !!

Les règles changent, ainsi l'évolution du Code du Travail nous concerne tout particulièrement, car dans les établissements privés sous contrat, les salariés de droit privé et les enseignants ne sont pas toujours accompagnés avec sollicitude par un grand nombre de chefs d'établissement qui ignorent ou méprisent le dialogue social et s'approprient les textes qui les servent au détriment des conditions de travail de tous les personnels !

Oui ! Nous agissons dans notre syndicat aussi souvent que nous le pouvons et dans la limite de nos propres ressources humaines pour :

- Construire un progrès social pour tous
- Rechercher de nouveaux modes de développement
- Instaurer une démocratie plus apaisée

Mais que d'inertie, d'indifférence et d'incompréhensions face aux initiatives que nous prenons et aux actions que nous menons !

Alors dans ce contexte parfois hostile, « faire de la QVT un véritable objet social » oui, nous le revendiquons comme objet de négociation ! Mais pas que !

Former ensemble au dialogue social les personnels et les directions, constitue un objectif que nous ne pourrons pas atteindre seul. Le chemin est parsemé d'embûches, le corporatisme est un ennemi difficile à vaincre, les réticences de part et d'autre seront un frein que nous ne pourrons négliger. C'est une opportunité à saisir face aux évolutions inéluctables de notre société.

Comme le rapport d'activité le souligne, pour notre syndicat il est fondamental que nous soyons partie prenante des transformations sociales et du caractère réformiste que nous donnons à nos actions et à nos prises de position. Ceci nous permet de participer à l'élaboration d'un nouveau syndicalisme en tissant des liens vecteurs de l'émancipation des travailleurs de notre champ professionnel mais également des liens porteurs d'un rapprochement efficient et constructif entre personnel et direction.

« La santé au travail » est plus que jamais un sujet qui nous demande beaucoup d'énergie. Or nous savons tous que dans un environnement de travail apaisé, personnel et direction œuvrant dans le même sens, l'imagination et la création sont forces de proposition et peuvent aboutir à l'innovation. Car aujourd'hui il est urgent de rechercher quel type de syndicalisme nous serons en mesure de proposer pour les années à venir ? Le réformisme ne suffira pas à faire adhérer !

L'engagement des jeunes est bien différent de leurs aînés. Il est ponctuel, choisi par convictions, vécu intensément sur un court terme, il est motivé par le besoin d'agir et celui de peser sur des décisions. Tout cela est à prendre en compte dans notre approche du développement. De même il nous a fallu accepter les adhésions éclairées de 3 mois, celles qui assimilent le syndicat à un bien de consommation courante ! C'est en déclinant « chacun est une richesse » que l'on parvient à changer son approche des choses et à utiliser son énergie au service du développement du syndicat.

Que dire des petites structures ! Elles sont le parent pauvre du syndicalisme ; Les pressions internes, les menaces parfois privent nos collègues de la liberté d'adhérer par peur ! Bien souvent nous intervenons sur des situations critiques qui se sont détériorées au fil du temps. Que représente le dialogue social pour ces personnels mis en difficulté dans leur vie professionnelle ?

Dans ces structures les délégués du personnel n'existent pas et la souffrance au travail est une réalité vécue. La question « comment instaurer un dialogue social ? » reste entière. Il faut trouver des solutions et des réponses.

La signature des protocoles pré-électorales auxquels le syndicat répond à chaque demande est un outil performant pour se faire connaître mais là encore les petites structures comme les petites écoles en sont exclues.

La proximité, spécificité CFDT, répond à une attente évidente des salariés. Nous utiliserons cet outil tout au long de la campagne de la fonction publique.

Ainsi donc un paysage social et syndical bousculé c'est vrai mais n'est-ce pas l'occasion, justement, d'évoluer vers de nouveaux schémas et des modes de fonctionnement adaptés aux générations montantes.

Le travail change mais pour les travailleurs il doit devenir une source de bien-être et non de souffrance. Le syndicalisme doit permettre de faire émerger un dialogue social constructif partout où cela est nécessaire ! Ce n'est pas une chimère !





# PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ

## CONVENTION COLLECTIVE EPNL

# NAO 2018



Cette année la préparation en intersyndicale des négociations annuelles de branche sur les rémunérations a permis aux organisations représentatives dans la branche EPNL de présenter aux employeurs des demandes communes et d'aboutir à la signature par la Fep-CFDT, le Sniec et Sniepl-CFTC et Spelc du texte proposé.

### Nous avons obtenu :

- la revalorisation générale de **+ 1 %** de tous les salaires minimums conventionnels à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2018**,
- la généralisation à l'ensemble des sections de la convention collective EPNL de la prise en compte à 100 % du congé parental d'éducation dans le calcul de l'ancienneté et la nécessité de proposer une formation au retour de ce congé parental, dispositif marquant en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes,
- une réévaluation des indices les plus faibles (en-dessous du Smic) de toutes les grilles des sections 1, 3, 4, 5, 6 et 7 à l'indice minimum 321 au moins.

### Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

**Section 9 :** la valeur du point Sep passera à 17,56 €.

**Section 8 :** le point CFA/CFC passera à 75,58 €.

**Sections 3 à 7,** aucun indice ne peut être inférieur à 325 et les indices supérieurs à 321 sont augmentés de 4 à 8 points environ en fonction des grilles.

**Section 1 :** tous les indices minimums sont également réévalués, ce qui conduit à un nouveau calcul de l'ancienneté des salariés et une amélioration supplémentaire des rémunérations.

**Section 2 :** 1 % d'augmentation des salaires minimums conventionnels conduira à une réévaluation des salaires réels de + 0,7 % pour les catégories A à C et + 0,5 % pour les catégories D et E en application de l'article 12 bis.

### Après avoir interrogé les salariés du champ, la Fep-CFDT a exigé :

- La reconnaissance de l'ensemble des personnels du champ : en particulier des psychologues et des personnels de l'enseignement supérieur (tant Fesic qu'AEUIC).
- La revalorisation salariale pour les personnels rémunérés sur la valeur du point fonction publique.
- La fin du tassement des grilles salariales (pour la section 9 - Sep, notamment).

Sur la majorité de ces points, nous avons été entendus :  
la Fep-CFDT signe l'accord NAO 2018 !

*Agir, ne pas subir !*

# Calendrier

4 juin au 8 juin : congrès confédéral Rennes  
4 juin : CAEC  
4 juin : CIDE  
6 juin : mobilisation pour les maîtres délégués (Rectorat de Créteil)  
7 juin : Conseil Fédéral Formiris  
11 juin CAE si nécessaire  
12 juin : bureau syndical  
13 juin : CCMA  
20 juin : CA Formiris  
21 et 22 juin : Bureau Régional Interprofessionnel Normandie  
21 juin : CIDE  
27 juin : CTPF Formiris-Normandie  
4 juillet : Assemblée Générale Extraordinaire Formiris et Conseil fédéral  
4 juillet : CIDE si besoin  
9 juillet : CAE  
10 juillet : bureau syndical  
11 juillet : CCMI  
13 juillet : CCMA  
20 août : CAE  
23 août : CCMA

Formations proposées par l'URI Normandie

Les Comités d'Entreprise sont peu à peu remplacés par le CSE (Conseil social et Economique), c'est ce qui est appelé « Loi Pénicaud ».

Le CHSCT disparaît et la CSST (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) fait partie intégrante du CSE et peut être mise en place par négociation soit d'un accord d'entreprise soit dans le protocole pré-électoral.

En octobre :

## ROUEN

la CSST (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) : 3 au 5 octobre 2018

## EVREUX

Loi Pénicaud (session 1) : 9 et 10 octobre 2018

Délégué syndical : 25 et 26 octobre 2018

En Novembre

## ROUEN

PAP : 19 et 20 novembre 2018

La CSST 29 et 30 novembre 2018

En décembre

## EVREUX

Loi Pénicaud (session 2) : 6 et 7 décembre 2018

Si vous êtes intéressés par l'une de ces formations, merci de contacter le syndicat.



Le syndicat a choisi de contacter tous les adhérents pour les informer sur les modalités du vote électronique qui se déroulera entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018.

L'enjeu est de permettre à chaque adhérent CFDT de voter en utilisant sa boîte académique et son numéro NUMEN. Deux éléments qui sont théoriquement connus de tous les enseignants.

Nous rappelons que tous les messages vous informant sur le déroulement de votre carrière sont adressés par le Rectorat ou votre Inspecteur sur votre boîte académique uniquement.

Mais vous pouvez transférer vos messages de votre boîte académique vers votre boîte personnelle.

Merci pour l'accueil que vous ferez aux militants qui vous contacteront !